

# Le porc Noël est une ordure

**VOILA**, c'est fait. Le décret a été signé en catimini entre Noël et le jour de l'An. Désormais, pour construire une porcherie de 2 000 cochons, il suffira de se fendre d'une simple déclaration à la préfecture du coin. Jusqu'à présent, au-delà de 450 porcs, il fallait montrer patte blanche, avec une étude d'impact sur l'environnement, et se soumettre à une enquête d'utilité publique, avec toujours le risque d'une levée de fourches des riverains.

Une bonne nouvelle pour le président du Club des amis du cochon de l'Assemblée nationale, l'impayable Marc Le Fur, député UMP des Côtes-d'Armor. Il avait, il y a trois ans et demi, pour faire plaisir à l'industrie de la cochonnaille, provoqué l'ire des socialistes bretons, dont Marylise Lebranchu et Jean-Yves Le Drian, en déposant un amendement pour relever jusqu'à 2 000 places le seuil d'autorisation des élevages de cochons.

Une cochonnesque idée que Jean-Marc Ayrault a, depuis, reprise à son compte, sous forme d'un décret, au nom du « choc de simplification des procédures ». Comprenez : ces normes enquiquinantes qui empoisonnent la vie de nos éleveurs et les rendent moins compétitifs.

Un mauvais coup, flairé par « Le

Canard » (« Conflit », 30/10/13). Tout ça sans que le ministre dit écolo moufte. Tant pis si la Bretagne, qui croule sous les cochons avec 58 % de la production nationale, largue chaque année un excédent de 57 338 tonnes d'azote qui vont nourrir les marées d'algues vertes. Tant pis aussi si la France s'est fait plusieurs fois taper sur les doigts pour ses eaux polluées par l'élevage intensif.

En juin, la Cour de justice de l'Union européenne nous a même condamnés pour « application défaillante de la directive Nitrates ». Avec la perspective, réjouissante en période de disette budgétaire, de devoir bientôt payer plusieurs dizaines de millions d'euros d'amende.

Inutile de dire que toutes ces bonnes nouvelles ont fait grimper aux rideaux les associations écologiques. Déjà, Eaux et Rivières de Bretagne annonce qu'elle va saisir la Commission européenne et tenter auprès du Conseil d'Etat un recours en annulation de l'ébouriffant décret, signé en loucedé pendant les fêtes. Après la polémique sur l'Ayrault-port de Notre-Dame, voilà une nouvelle castagne en perspective, cette fois sur l'Ayrault-porc. Ça risque de grogner fort...

